



Commune de Moiry

Mars 2023



Communications de la Municipalité

Nouveau site communal



Nous sommes heureux de vous annoncer que le nouveau site communal (www.moiry.ch) est désormais en ligne, après plusieurs mois de travail en collaboration avec notre prestataire.

Dans le courant du mois, une formation est prévue pour que le site soit entièrement administrable par le personnel communal, ce qui permettra de diffuser l'information de manière efficace.

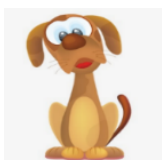
Le contenu du site est amené à évoluer au fil de son utilisation et nous vous invitons à nous faire part de vos remarques constructives. Nous vous souhaitons une belle découverte !

Fermeture de la Route du Mollendruz

En raison d'importants travaux de réfection en traversée de Mont-la-Ville, la route cantonale du Mollendruz sera fermée du **05.06.2023 au 31.07.2023** et du **11.09.2023 au 27.10.2023**. Durant ces deux phases de travaux, la circulation sera déviée par Moiry.



Chiens



Toute acquisition, naissance ou départ/décès d'un chien, doit être annoncé sans délai au Contrôle des habitants. Les documents d'identification seront demandés ainsi que l'enregistrement dans la base de données www.amicus.ch.

Les personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI (y compris prestations complémentaires pour frais de guérison), de l'aide sociale et du RI peuvent être exonérées de l'impôt cantonal sur les chiens. Le cas échéant, nous vous remercions de nous remettre au plus vite l'attestation de prestation afin que nous puissions la transmettre à l'administration cantonale des impôts.

Nous vous rappelons que les chiens doivent porter une puce électronique pour identification. Il est par ailleurs interdit de les laisser vagabonder.

Registre des loueurs

En vertu de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE art. 74d), chaque commune doit tenir un Registre des loueurs pour toutes les locations ou sous-locations d'hébergement de brève durée (dès une nuit).

La Municipalité rappelle que les propriétaires qui proposent un bien à la location (par exemple sur des plateformes telles que Airbnb, Anibis, etc...) sont priés de bien vouloir l'annoncer à l'administration communale, sans délai.



Passage du RAID Suisse à Moiry le 21.05.2023



Nous vous informons que le RAID (rallye de voitures anciennes) passera à Moiry le dimanche 21.05.2023 durant la matinée. Une partie du parking communal sera occupé par un point de contrôle entre 10h30 et 12h30. Des voitures très anciennes et d'une grande rareté seront vraisemblablement de la partie. N'hésitez pas à vous déplacer pour y jeter un œil si cela vous intéresse !



Campagne de sensibilisation de la Croix-Rouge

Nous vous informons qu'une campagne de sensibilisation aux activités de la Croix-Rouge est menée par des étudiants, qui font du « porte à porte » dans notre région, à compter du 1^{er} mars 2023. Ces étudiants sont recrutés par l'entreprise *Wesser & Partner* qui collabore avec la Croix-Rouge. L'objectif est de présenter les services mis à disposition de la population et de recruter de nouveaux membres cotisants.



Grippe aviaire – mesures de prévention



L'évolution de la grippe aviaire est préoccupante et plusieurs cas ont été détectés en Romandie. Compte tenu de cette recrudescence, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a prolongé les mesures de prévention, **au minimum jusqu'au 30.04.2023**.

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des propriétaires de poules ou autre volaille (y compris à titre de loisir) de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout contact de leurs animaux avec des oiseaux sauvages. Une page internet a été mise en place sur le site du Canton à ce sujet :

<https://www.vd.ch/themes/population/veterinaires-et-animaux/lutte-contre-les-epizooties/grippe-aviaire>

Notez encore que la détention de volaille ou d'abeilles doit être enregistrée auprès du service vétérinaire cantonal.

Titres de transport MBC en vente au bureau communal



Comme annoncé en juillet dernier, des titres de transports sont disponibles à la vente au bureau communal, pour les trajets locaux. Cette prestation ne semble pas répondre à un besoin car aucune vente n'a été réalisée jusqu'à ce jour. Par conséquent, il est probable que cette offre ne soit pas maintenue. **Nous vous invitons à nous faire part de vos suggestions ou remarques à ce sujet.**

Entretien des haies en bordure du domaine public



Les arbres, arbustes et haies plantés dans les propriétés bordières doivent être taillés de manière à ne pas masquer la visibilité en général, les signaux de circulation, les plaques de noms de rues et l'éclairage public, ni entraver le passage des piétons. Nous vous remercions de prendre les mesures nécessaires.

Plan d'action en faveur des nicheurs



Sous l'impulsion du Parc Jura Vaudois, la Municipalité a décidé de mettre en place un Plan d'action communal en faveur des nicheurs en bâtiments. Le projet va démarrer avec la collecte des données existantes afin d'évaluer l'état des connaissances actuelles.

Pour ce faire, la population est appelée à contribuer par le biais d'une enquête citoyenne. Si vous avez remarqué des hirondelles, des martinets ou des chauves-souris dans votre bâtiment, **partagez vos observations** en remplissant le questionnaire disponible sur la page Actualité du site internet du Parc (www.parjuravaudois.ch).

Ensuite, un inventaire complémentaire sera établi, notamment pour l'hirondelle et le martinet noir (de mi-mai à fin juillet 2023) et les chauves-souris (de mi-avril à fin septembre 2023).

A l'issue de cette étude, un plan d'action doté d'objectifs et de mesures de conservation sera rédigé.

Pratique du VTT – Rouler en respectant la forêt

La forêt est un espace de détente et de loisirs très apprécié par la population, Cet espace est entretenu par les propriétaires à travers leurs équipes ou les entreprises forestières mandatées.



Ces travaux forestiers doivent pouvoir se réaliser en toute sécurité autant pour les équipes forestières que pour les autres usagers de la forêt, dont les adeptes du VTT. Le respect de la signalisation mise en place est l'un des éléments essentiels pour assurer la sécurité. Pour rappel, l'accès du public aux chantiers forestiers est interdit par la loi forestière vaudoise (art. 59 LVLFO).

Plus d'info sur <https://www.vd.ch/themes/environnement/forets/loisirs-en-foret>

Projet de géothermie dans la région d'Eclépens



La société Swiss Geo Energy SA a lancé le projet de géothermie GeoCogen Eclépens visant la cogénération de chaleur et d'électricité renouvelable avec les ressources du sous-sol. Une collaboration avec Cadcime SA se profile pour l'optimisation de l'utilisation de la

chaleur dans la région.

Ce projet, soutenu par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), a obtenu en 2021 deux permis d'explorer en surface de la part du canton : l'un pour la grande profondeur et l'autre pour la moyenne profondeur.

Une petite partie de notre commune est située à la périphérie de ce projet et sera donc incluse dans le périmètre des recherches entreprises. Des appareils de mesures seront notamment installés en plusieurs endroits et deux camions munis de plaques vibrantes seront amenés à circuler de nuit (sur les routes carrossables) afin d'effectuer des mesures dans le courant du mois de septembre.

Pour aller plus loin : <https://swissgeoenergy.com/projets/>

Proche aidant : une heure de relève = 2 heures de réconfort



Basée sur des valeurs de solidarité et de partage, Pro-XY a pour mission de soutenir les proches aidants. La Fondation agit en priorité sur le terrain, par le biais d'actions concrètes telles que l'organisation de relèves du proche aidant et la dispense de conseils. Un travail de promotion de leur rôle et de prévention des risques d'épuisement complète cette activité.

En favorisant un travail de proximité centré sur la personne et les relations qu'elle entretient avec son entourage, elle permet aux proches aidants de s'investir plus longtemps et dans de meilleures conditions, tout en offrant au proche aidé la possibilité de vivre des moments agréables et valorisants.

Pour faire appel aux services de Pro-xy, il suffit de contacter la coordinatrice régionale (079 211 75 63 ou morges-cossonay@pro-xy.ch).

Agenda

Lundi 27.03.2023 : Conseil général à 20h15 à la salle villageoise.

Samedi 01.04.2023 : Soirée Bressane à la salle villageoise (org. Société de Jeunesse)

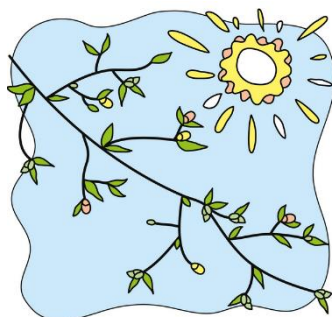
Dimanche 07.05.2023 : Fête du Petit mai – chantée et bouquets dans les rues du village.

Dimanche 21.05.2023 : Passage du rallye « RAID », voir rubrique ci-dessus.

Lundi 19.06.2023 : Conseil général à 20h15 à la salle villageoise.



La Municipalité vous transmet ses meilleurs messages et reste à votre disposition.



Bureau communal et contrôle des habitants / horaires d'ouverture

Lundi (en cas de séance de Municipalité) : 19h00 - 19h30 / Mardi : 14h00 – 18h00

Téléphone : 021/866.13.83 Mail : greffe@moiry.ch ou controledeshabitants@moiry.ch